

INS EA MM

Institut national supérieur
d'enseignement artistique
Marseille Méditerranée

**ÉTABLISSEMENT PUBLIC DE COOPÉRATION CULTURELLE
INSTITUT NATIONAL SUPÉRIEUR D'ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE
MARSEILLE MÉDITERRANÉE**

Siège social : 184, avenue de Luminy - CS 70912 - 13288 Marseille Cedex 9

**Conseil d'administration
Séance du 4 juillet 2024**

**ORDRE DU JOUR DE SÉANCE
ET
COMPTE-RENDU DU 4 AVRIL 2024**

Délibération n°DELIB_01_ADM_24_07_04_OJ_CR

L'an deux mille vingt-quatre, le quatre juillet,

Le Conseil d'Administration s'est réuni, en la salle du conseil au Conservatoire Pierre Barbizet de Marseille, à l'invitation de Monsieur le Président en date du 21 juin 2024.

VU

- le Code Général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.1431-1 à L.1431-9 et R.1431-1 à R.1431-21 ;
- la loi n°83-634 du 13 juillet 1983, portant droits et obligations des fonctionnaires.
- la loi n°84-53 du 26 janvier 1984, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;
- le Code de l'Éducation nationale, notamment ses articles L.216-3 et L.759-1 à 9
- la délibération n°10/1103/CURI du Conseil municipal de la ville de Marseille, en date du 6 décembre 2010, demandant la création d'un établissement public de coopération culturelle ;
- l'article 8.2 des statuts, le Conseil d'administration inaugure la séance par l'adoption du compte-rendu de la séance précédente communiqué à l'ensemble des membres y siégeant le 10 octobre 2023 ;
- le règlement intérieur de l'établissement.

Le Président,

EXPOSE

L'Ordre du jour décrit dans l'invitation de participation adressée aux membres du Conseil d'administration le 8 décembre 2023 appelle l'examen et l'adoption des points suivants :

- Ordre du jour et compte-rendu de séance 04/04/24 – DELIB 1
- Élection présidence et vice-présidence- DELIB 2
- Logement de fonction- DELIB 3
- Recrutement d'agents non permanents- DELIB 4
- Règlement intérieur- DELIB 5
- Passerelle- contrat de projet- DELIB 6
- Demos- renouvellement - DELIB 7
- Tableau des emplois-DELIB 8
- Année de césure-DELIB 9
- Tarifs d'occupation-DELIB 10
- Tarifs publics-DELIB 11
- Fongibilité des crédits -INFO 12
- Décision modificative n°1- DELIB 13
- Gardiennage convention UGAP-DELIB 14
- Questions diverses

M. Mme est désigné.e comme secrétaire de séance.

Le compte-rendu de la séance du 4 avril 2024 soumis à l'approbation du Conseil d'administration, sous réserve d'éventuelles suggestions de modification.

Telles sont les raisons pour lesquelles je demande au Conseil d'administration d'adopter ma proposition.

INSEAMM CA 04/07/2024
Délibération n°DELIB_01_ADM_24_07_04_OJ_CR

Le Conseil d'administration, après en avoir délibéré,

DÉCIDE

Article 1 : d'adopter le compte rendu de séance du 4 avril 2024.

Article 2 : de valider l'ordre du jour de la séance.

Nombre de membres en exercice	27
Nombre de membres présents	16
Nombre de suffrage exprimés	16
Votes pour	
Votes contre	
Abstentions	

La présente délibération mise aux voix est :

- **Adoptée**
- **Rejetée**

Fait à Marseille, le 4 juillet 2024.

Le Président



Jean-Marc Coppola

Transmise au représentant de l'État le 04/07/24

Monsieur le Président certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du tribunal Administratif de Marseille dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'état.

Publiée sur le site internet le : 05/07/24